



## Mettre à jour cette situation avec le crédit lyonn

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame Monsieur,

J ai 47 ans : célibataire

En 2002, J ai fait un prêt (crédit étudiant), pour financer un MBA.

Montant 15 000 euro,

Courant 2004 j ai fait un crédit personnel de 31 811 Euro (pour racheter ce prêt)

Echéance 722.55 euro. Echéance finale 15 / 7/ 2007

Je suis parvenu à rembourser les mensualités de 722.55 euro jusqu' au début 2006.

Rester a payé alors environ 16 000 euro

Fin 2005, j ai perdu mon emplois dans l entreprise que j avais créé avec des partenaires malveillant. (Ma position était actionnaire)

J ai perdu a ce moment 3 années de travail acharné, mon argent personnel investis, et mon emplois.

J ai eu d énormes difficultés à faire face. J ai quitté, la France, N ayant plus de logement.

Trois années sans domicile, et sans revenu. Depuis début 2006 J e n ai reçu aucun courrier ou recommandé, n ayant plus d adresse en France.

Maintenant, j ai repris comme on dit du poil de la bête, et parvenu à trouver un emploi (au moyen orient).

Pour votre information, cette année 2010., je suis parvenu à mettre à jour ma situation auprès du trésor public

Avant cette mésaventure, j étais salarié cadre d un grand groupe International, j ai donc cotisé pendant de 1984 a 2002 a la sécurité sociale, retraite et autres. Ma volonté est de sortir de cette situation.

Et je peux mettre à jour maintenant cette situation avec le Crédit Lyonnais.

La question est : quelle est le meilleur moyen pour ce faire ;

Passer par un médiateur, a t il le pouvoir le de passer au bleu tous ceci, si je rembourse en totalité ce crédit en réf :

La Loi du 11 décembre 2001 a consacré la démarche de l'AFUB en imposant aux établissements bancaires de se doter de médiateur (art. L.312-1-3 CMF).

Liste des médiateurs : <http://www.afub.org/mediateurs.php>

- ou quelle démarche dois-je suivre.

- J ai la possibilité de rembourser a ce jour en totalité ce crédit, Avec qui négocier pour éviter les pénalités d agio, hors norme.

- Puis je dialoguer directement avec ma banque. Que me conseiller vous. Il est important pour moi de sortir de ce guêpier, et sortir du fichier interdit bancaire pendant. Pendant combien de temps serais je au FICP.

Sincere salutation,

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Passer par un médiateur, a t il le pouvoir le de passer au bleu tous ceci, si je rembourse en totalité ce crédit en réf : La Loi du 11 décembre 2001 a consacré la démarche de l'AFUB en imposant aux établissements bancaires de se doter de médiateur (art. L.312-1-3 CMF).

Liste des médiateurs : <http://www.afub.org/mediateurs.php>

- ou quelle démarche dois-je suivre.

- J ai la possibilité de rembourser a ce jour en totalité ce crédit, Avec qui négocier pour éviter les pénalités d agio, hors norme.

- Puis je dialoguer directement avec ma banque. Que me conseiller vous. Il est important pour moi de sortir de ce guêpier, et sortir du fichier interdit bancaire pendant. Pendant combien de temps serais je au FICP.

Dans la mesure où vous êtes au moyen Orient et que de fait, la banque ne dispose que de peu de voies de contrainte à votre égard, et dans la mesure où cette même banque a du faire une croix sur le crédit, alors vous êtes dans une

position idéale pour négocier directement avec la banque.

Le médiateur n'est à mon sens guère adapté ici. Cette solution est efficace pour les questions tarifaires mais guère dans une situation comme la votre.

Prenez contact directement avec le Crédit lyonnais, vous agirez alors en conséquence.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Madame, Monsieur Je vous remercie pour votre réponse précise et rapide, j'apprécie beaucoup.

Néanmoins, qu'entendez-vous par

"le médiateur est une solution efficace pour les questions tarifaires". Pourriez-vous me donner des exemples, des cas de figures.

Sincère salutation,

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Madame, Monsieur Je vous remercie pour votre réponse précise et rapide, j'apprécie beaucoup.

Néanmoins, qu'entendez-vous par

"le médiateur est une solution efficace pour les questions tarifaires". Pourriez-vous me donner des exemples, des cas de figures.

Sincère salutation,

m. Delente

J'entendais par là les petits litiges tels qu'un client qui contesterait des agios sur un petit crédit, ou alors des frais de compte ou de prélèvement jugés abusifs, ou encore le défaut d'information lié à l'usage des tarifs..

Bref, tous les petits trucs.

Pour votre cas, il est à mon avis essentiel de prendre d'abord contact avec un responsable de la Banque. Vous verrez ensuite pour le médiateur, sait-on jamais.

Très cordialement.